

Lotissement, débit internet, cantine... les élus de Vitry font le point

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir. Nombreux étaient les points à l'ordre du jour, avec les avancées sur le projet de lotissement, la mise en service de la montée en débit, des débats sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie ou encore la suite à donner à l'affaire du méthaniseur.

La mise en service de la montée en débit est prévue le 15 juin



■ Vitry et Saint-Léger sont les deux seules communes de l'intercommunalité à bénéficier d'une montée en débit. Photo Ludovic LE GORRE

Le conseil a été l'occasion de faire le point sur la montée en débit. La mise en service est prévue à partir du 15 juin. « Pour certains, il faudra attendre le 28 », a toutefois précisé le maire. 240 foyers vitriens sont concernés. « Plusieurs zones n'en profiteront pas, comme Le Talochet, Barberèche, Pouilly ou encore Le Mont. » Le nouveau lotissement devrait, lui, être concerné.

Les élus en ont profité pour évoquer le réseau mobile, dont la qualité laisse également à désirer. « Aujourd'hui, pour que les opérateurs investissent, il faut être répertorié en zone blanche, a expliqué le maire. Ce n'est pas le cas de Vitry. » Il a été décidé de prendre contact avec la députée Édith Gueugneau afin de voir de quelle façon il était possible d'agir.

Bientôt des paiements dématérialisés pour la cantine et la garderie ?



■ La cantine prend place dans les locaux de l'école. Photo Ludovic LE GORRE

Après avoir décidé de continuer à travailler avec la Résidence paroissienne pour les repas, les élus ont longuement discuté du fonctionnement de la cantine. Ont été notamment évoqués le paiement et la facturation, avec une réflexion autour de la dématérialisation. Les débats ont tourné autour de la possibilité de mettre en place des réservations et des paiements en ligne, avec une facturation au mois. Les mêmes

possibilités ont été évoquées pour la garderie. Le sujet devrait être à nouveau évoqué lors du prochain conseil, le temps d'étudier la façon de mettre ce système en place. Les tarifs ont été fixés pour l'année 2016-2017. Il a été décidé de conserver le coût actuel. Ainsi, le repas est fixé à 4 € pour les enfants, et à 5,80 € pour les adultes. Une heure de garderie coûtera 1,70 €, avec possibilité de paiement à la demi-heure.

Lotissement Le Montier : une commission créée



■ Le lotissement s'étendra non loin du bourg, sur plus de 23 000 m². Photo Ludovic LE GORRE

La création du lotissement continue d'avancer à un rythme soutenu. Afin de suivre les évolutions du projet, une commission a été créée. Le maire en a profité pour faire le point et indiquer que des discussions étaient en cours en ce qui concerne les réseaux (eau, gaz, électricité, télé-

com). « On devrait refaire une réunion technique avant la fin du mois. Après ça, les choses devraient s'enchaîner assez vite. » Il a également indiqué que la surface totale du lotissement avait été évaluée. Celui-ci s'étendra ainsi sur 23 460 m², dont 390 m² de chemins.

ET AUSSI

Inondations : l'état de catastrophe naturelle demandé

Comme Saint-Léger, Vitry a fait une demande afin que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle après les inondations du dernier week-end de mai. « Il y a eu des dégâts, notamment aux Carrés. C'était déjà arrivé en 2008. Il faudra réfléchir à des mesures à prendre pour éviter que ça se reproduise. »

1 892 €

Les élus ont décidé d'acquérir une friteuse à l'usage des associations pour 1 892 €. Au vu du montant, un accord a été passé avec les clubs : la mairie paiera le tout, mais ne renouvellera pas d'équipement en 2017.

Charolais biogaz : pas de réponse au recours gracieux



■ Le permis de construire pour le méthaniseur a été accepté par la préfecture début février. Photo Ludovic LE GORRE

Alors que la mairie, en accord avec l'association Bon air à Vitry, avait déposé un recours gracieux contre le permis de construire concernant le méthaniseur, le préfet avait 2 mois pour se prononcer. Le délai est passé depuis le 5 juin, sans réponse de la préfecture. « On va sûrement recevoir un courrier du préfet dans quelques jours

pour nous dire qu'il ne reviendra pas sur sa décision. En revanche, peut-être que d'autres propositions seront faites », a précisé Daniel Therville, rappelant que la mairie avait désormais 2 mois pour déposer un nouveau recours, cette fois devant le tribunal. « Dès qu'on aura des nouvelles, on avisera », a-t-il ajouté.